



## COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISION DU MAIRE

ANNÉE 2025 - n° 2025-09

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 avril,

Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joannel ANGLIONIN.

Réunion du	04/04/2025	En exercice	8
Convoqué le	25/03/2025	Présents	6
Affiché le	25/03/2025	Votants	8

**Présents.** ANGLIONIN Joannel, HARTMANN Céline, CLAUDE Fabienne, MARTIN Jérémy, ETIENNE Joachim, THOMANN Gaëlle

**Représentés :** ALLARD Stéphanie pouvoir à ANGLIONIN Joannel, LABONDE Gabriel pouvoir à HARTMANN Céline,

**Absents :**

#### **Objet.** Délibération pour l'approbation du budget primitif 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 623 512.80 €

Dépenses et recettes d'investissement : 911 185.00 €

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	623 512.80 €	623 512.80 €
Section d'investissement	911 185.00 €	911 185.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 534 697.80€</b>	<b>1 534 697.80 €</b>

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide a l'unanimité**

\* D'approuver le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	623 512.80 €	623 512.80 €
Section d'investissement	911 185.00 €	911 185.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 534 697.80€</b>	<b>1 534 697.80 €</b>

- D'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la

limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

- D'habiliter le Maire à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Joannel ANGLIONIN, Maire

Céline HARTMANN, secrétaire

